

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le 10 mars 2025 à 20h à l'Hôtel-de-Ville au 111, rue Hôtel-de-Ville, Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure** suivant :

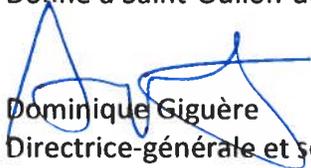
91, rue Couture

La demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme :

- Construction d'un 2<sup>e</sup> garage détaché selon le règlement de zonage 394-2021;
- La superficie d'un bâtiment secondaire selon le règlement de zonage 394-2021.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne, ce 20 février 2025.

  
Dominique Giguère  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Giguère, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2025, entre 8h00 et 12h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 février 2025.

